



BAREME DES HONORAIRES **TRANSACTION 2019**

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES
Jusqu'à 164 000 €	Forfait de 6000€ à 8 000€
A partir de 165 000€	5%
Terrains	6%
Locaux Commerciaux	De 5% à 7%



BAREME DES HONORAIRES LOCATION

2019

I - BAUX D'HABITATION SOUMIS A LA LOI DU 6 JUILLET 1989 **(conforme à la loi ALUR)**

1/ HONORAIRES PART LOCATAIRE (<i>montant maximum ne pouvant être supérieur aux honoraires facturés au propriétaire</i>)		
A/ Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m²)	€ HT	€ TTC
- Hors zones tendues et très tendues	6,67 €	8,00 €
- Zones tendues	8,33 €	10,00 €
- Zones très tendues	10,00 €	12,00 €
B/ Établissement de l'état des lieux d'entrée et de sortie (€/m²)		
	2,50 €	3,00 €

NB : les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire tels que définis au paragraphe I-1 du présent barème.



II - AUTRES BAUX

1/ BOX - PARKINGS - GARAGES - CAVES (à la charge de chacune des parties)	€ HT	€ TTC
- Honoraires de location et de rédaction d'actes	100 €	120,00€
2/ BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS		
- Honoraires de location (à la charge du locataire, calculés sur le loyer annuel hors taxes et hors charges)	12.5 %	15 %
- Etat des lieux (à la charge du bailleur et du locataire)	166,67 €	200€

NB : Les produits de trésorerie qui peuvent être générés par la gestion courante correspondent à un complément d'honoraires et restent acquis au mandataire.